



Daniel PACCLOUD,  
Maire de Pommiers et les élus du Conseil municipal  
sont heureux de vous inviter à la  
**Réception des VOEUX**  
le dimanche 6 janvier 2019 à 11 heures  
À la salle des fêtes de Pommiers.

SAINT VINCENT,  
PATRON DES VIGNERONS.



## Fête de la Saint Vincent

Vendredi 25 janvier 2019 - Salle des fêtes - 12h30

Les Vignerons de Pommiers vous invitent au déjeuner de la  
Saint Vincent -

Prix du déjeuner : 25 € (confectionné par TTT)

Vous pouvez réserver dès à présent au 06.75.06.39.72

**A partir de 17h, Traditionnelle Tournée des Caves**

## ADMR

**Vous n'avez pas encore franchi le pas du numérique ?**

L'ADMR et la Carsat vous proposent des ateliers d'initiation au numérique.

Pourquoi ?

Pour garder le contact avec vos proches, regarder des photos, des vidéos.

Pour rester acteur de son bien vieillir, effectuer vos démarches administratives, vous renseigner sur des sujets qui vous intéressent, vous distraire ou jouer...

Comment ?

Venir à des ateliers d'initiation gratuits, 15 séances prévues chaque semaine pendant 15 semaines. Début des ateliers à Pommiers : durant la semaine du 7 janvier 2019.

Une tablette spécifique neuve vous sera prêtée durant toute la formation. Vous pourrez l'acquérir à un prix promotionnel à la fin des ateliers.

Inscription obligatoire auprès de l'ADMR Tél 04 74 62 21 65 ou 07 88 78 48 31



## Marché de Noël



Pour la seconde année, le Comité des Fêtes et des Associations de Pommiers organisent un Marché de Noël le 15 décembre

Nous vous attendons nombreux

Place de l'église



**Marché de Noël Pommiers**  
Samedi 15 Décembre 15h-21h  
Place de l'église

Artisanat - Décoration  
Produits locaux - Coffrets de Vins  
Saveurs salées et sucrées  
A déguster sur place ou à emporter.  
Visite de l'église - Animations

- Samedi 8 décembre :  
⇒ à la salle des fêtes : Marché des Créateurs organisé par la classe en 0  
⇒ à 17h à Trézette : Défilé aux lampions organisé par l'APE
- Samedi 15 décembre :  
⇒ De 9h à 12h, à Trézette, Les Délices de la 4  
⇒ De 9h à 12h, à Trézette, Vente de produits italiens par le comité de jumelage  
⇒ de 15h à 21h sur la place de l'église : Marché de Noël
- Dimanche 16 décembre, à la salle des fêtes à 16h : Spectacle de Noël avec le Père Noël organisé par les P'tites Pommes
- Mardi 18 décembre : Conseil Municipal à la mairie à 20h30
- Dimanche 6 janvier à la salle des fêtes à 11h : Vœux du Maire
- Dimanche 20 janvier à la salle des fêtes : Loto de l'OSSPP
- Vendredi 25 janvier :  
⇒ à 12h30 à la salle des fêtes : Saint Vincent organisée par les Vignerons  
⇒ à partir de 17h : traditionnelle tournée des Caves



## Voiture et Stationnement

Un peu d'éducation pour notre voiture...

Aujourd'hui, c'est reconnu, toutes nos voitures sont intelligentes et on en fait même la promotion ; par contre, elles manquent parfois... d'informations, voire d'éducation.

Par exemple en matière de stationnement, elles oublient que le long d'une bande jaune on s'abstient de s'arrêter ; de même, sur les passages piétons et également lorsque les emplacements de stationnement sont matérialisés, on se glisse dedans mais ils ne doivent pas être confondus avec les « zébras ».

Egalement, parfois, la voiture s'arrête un peu n'importe où, pour une durée plus ou moins longue, sans se soucier des autres, en ayant pris soin d'éjecter son conducteur pour lui dire d'aller récupérer les enfants par exemple... cela entraîne même les véhicules de fonction à s'endormir pour un week-end au bord de la route.

C'est bien sûr gênant et dangereux...

Alors reprenons les choses en main, et corrigeons.

Cela peut se faire facilement : un petit « clic » sur stationnement, on corrige les données et surtout on n'oublie pas de valider....

Et puis au passage, un « clic » sur amende... mais attention ne validez pas...

Le gnoc sécurité...



Le 11 JANVIER à 20 h 00 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE suivie d'un mâchon et de la GALETTE des ROIS 2019 avec vos conjoints. (RdV Maison des Associations / Salle rouge)

A cette occasion, nous proposons aux "FUTURS 19 ANS" de nous rejoindre pour faire plus ample connaissance et échanger des idées nouvelles.

Contact : [la3.pommiers@gmail.com](mailto:la3.pommiers@gmail.com)

## La Chasse - Quelques informations

On s'interroge, on s'insurge, on se renseigne en mairie sur la présence des chasseurs à proximité des maisons. Quelle réglementation s'applique ?

Contrairement à ce qu'il est dit souvent, il n'y a pas de distance à respecter vis à vis des habitations. Par contre il est interdit de tirer en direction ou au-dessus des habitations. Le même principe s'applique pour les routes ou chemins. .

Le droit de chasse est attaché à la propriété et le propriétaire en dispose. Soyons donc prudent ou vigilant en période de chasse si l'on désire se promener à pied ou à vélo au milieu des vignes ou dans les charrois, car il s'agit de domaines privés comme un jardin par exemple.

Malgré tout, il est possible de partager notre belle campagne.

La période de chasse à Pommiers se déroule principalement d'octobre à février suivant le type de gibier. Des coups de fusil peuvent retentir au-delà de cette période pour la chasse aux nuisibles.

## Tri des déchets



On constate un léger relâchement sur le suivi des consignes de tri. Les journaux, les films plastiques, les pots de yaourt ne doivent pas être déposés dans les poubelles jaunes.

Réagissons... surtout à l'approche des fêtes où nous aurons de nombreux emballages.

Pensons également « zéro déchet, c'est bon pour la planète et notre porte-monnaie ».

Alors trouvons les bons réflexes, chez soi ou lorsque nous sommes en collectivité, parlons-en, ce n'est pas rétro, mais tendance...

Et pour vous aider, au local voirie, une grande caisse est disponible pour recevoir les gros cartons.

## Sapins de Noël

Après les fêtes, le sapin de Noël devient encombrant, il peut bien sûr être emmené à la déchetterie, aussi afin d'éviter ce déplacement cette année et en assurer le recyclage, nous vous proposons de le déposer auprès du local voirie sur un espace du parking des terrasses **du 2 au 28 janvier**. Les sapins seront ensuite broyés.

Dans tous les cas, ne pas le jeter au bord d'un fossé ou d'un chemin, ou pire, le brûler.

